

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

**Etaient présents** : Mmes MM. Flavien THÉLISSON - Anne GOGUÉ - Nicolas GROSSI – Agnès PRUNET - François LECHRIST – Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT- Philippe CHANDONNAY – Geoffrey BEDU- Mylène APPEL – Éric BRIAULT -

**Absents excusés** : **Graziella LEPLEY** qui a donné pouvoir à Flavien THÉLISSON – **Justine MARCHAND** qui a donné pouvoir à Anne GOGUÉ - **Guillaume PIOCHON** - **Yannick BARRIOS**.

### **N°1-16.12.2021-OBJET : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Philippe CHANDONNAY est désigné secrétaire de séance.

### **N° 2 – 16.12.2021 – OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « PÔLE ÉNERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de Neuvy-le-Roi a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de Neuvy-le-Roi, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

*Etant précisé que la Commune de Neuvy-le-Roi sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.*

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de l'adhésion de la Commune de Neuvy-le-Roi au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire, pour le compte de la Commune de Neuvy-le-Roi dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commandes est l'interlocuteur privilégié de la Commune de Neuvy-le-Roi pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Neuvy-le-Roi, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de Neuvy-le-Roi,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Le Maire informe qu'il y a 28 compteurs électriques sur la commune, pour lesquels le groupement de commandes a été réalisé auprès du fournisseur PLÜM Entreprise Collectivités. Les deux gros postes de consommation, qui sont la station d'épuration et la salle Armand Moisant, sont fournis par ENGIE.

François LECHRIST demande ce qu'il en est du gaz dont les réserves ont été installées cette année. Flavien THÉLISSON explique qu'actuellement ce n'est pas très intéressant d'utiliser du gaz et de changer les chaudières. Pour les bâtiments communaux, il est décidé d'attendre et de voir ce qui se passe. Le circuit de gaz reste intra communal (école, mairie, Poste, rue Papillon, Rue de la Fourbisserie, Rue Henri Mondeux, Gentillerie, Gymnase et Gendarmerie).

Anne GOGUÉ demande si le fait de rejoindre un groupement d'achat a permis dans les années passées de réaliser des économies. Flavien THÉLISSON répond que cela représente une économie de l'ordre de 10 à 15%.

**N°3 -16.12.2021 - OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE PROGRAMME 2022 – INSCRIPTION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE BASSE DU GYMNASÉ**

Le Maire rappelle que la commune a reçu en 2021 une subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale), d'un montant de 11 949,00 € sur une dépense inscrite de 24 000 € HT. Cette subvention minimum, accessible chaque année, appelée « socle » ne peut être supérieure à 50 % du montant H.T. de l'opération. La commune doit se positionner avant le 31 décembre pour l'année 2022.

Le Maire rappelle l'urgence de réaliser des travaux d'étanchéité sur la toiture basse du Gymnase dont le coût s'élève à 40 729,48 € H.T. Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) au titre du programme 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le projet ci-dessus présenté,
- SOLLICITE l'inscription des travaux d'étanchéité du Gymnase au Fonds Départemental de Solidarité Rurale programme 2022,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

**Travaux d'étanchéité du Gymnase :** **40 729,48 € HT**

**Financement sollicité :**

Conseil Départemental F.D.S.R.	12 000,00 €
Commune Autofinancement	28 729,48 €
	<b>40 729,48 €</b>

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Au FDSR viendra s'ajouter la DETR : 30% à 50% de financement. Le Maire ajoute que les 2 subventions peuvent se cumuler.*

*Par ailleurs, le Maire informe que la Commune perçoit une compensation financière du Collège de Neuvy-le-Roi pour l'utilisation du Gymnase sur le temps scolaire. Celle-ci est de l'ordre de 7 000 € et basée chaque année sur l'amplitude horaire d'utilisation.*

*Nicolas GROSSI explique que l'entreprise ATILA est intervenue pour étudier l'étanchéité de la salle Moisant. Il semble que la situation ne soit pas trop inquiétante. Le devis sera envoyé en janvier.*

*Agnès PRUNET explique que le sol de la salle a bougé récemment.*

*Flavien THÉLISSON précise qu'il y a également des témoins à l'église, mais qu'ils ne bougent pas.*

*Geoffrey BEDU propose qu'on fasse faire une étude d'injection dans le sol.*

*Éric BRIAULT demande ce qu'il s'est passé salle Moisant dans la nuit de dimanche à lundi dernier. Il a aperçu 2 adolescents de 13/14 ans qui montaient sur les murs. Ils ont tenté d'entrer par la porte arrière. La Commune a porté plainte.*

*Flavien THÉLISSON propose de mettre le portail coulissant qui était à l'école pour limiter l'accès à cette zone.*

**N°4-16.12.2021 - OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ / RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN ET LA DÉSINFECTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES APRÈS LES COURS, DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE À L'ÉCOLE DES TILLEULS.**

*Mariannyck HOUDAYER assure jusque-là deux postes : la cantine à midi et le ménage le soir. Mais elle souhaite arrêter le ménage le soir, pour des raisons de santé. Le Maire explique qu'il a rencontré une personne, actuellement AESH (Assistante d'éducation pour enfant en situation de Handicap) qui pourra prendre en charge le ménage le soir. Afin de mettre en place cette nouvelle organisation, il convient de créer un nouveau poste, à compter du 3 janvier 2022.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu les décrets prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu'il est urgent de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

- DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 3 janvier 2022 au 5 juillet 2022 inclus. Cet agent assurera ses fonctions pour l'entretien et la désinfection des bâtiments scolaires de l'école des Tilleuls, après les cours, à temps non complet, à raison de 2 H 30, les jours d'école, soit une durée hebdomadaire annualisée de 3,89/35<sup>ième</sup>. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits correspondants.

*Par ailleurs, le Maire explique que M. Luc MAHIER-DUFOUR qui jusqu'aux vacances de Noël assurait la surveillance de la cour en tant que contractuel, a décidé d'arrêter. Il sera remplacé à la rentrée par Mme THIOT.*

*François LECHRIST insiste sur le fait que cette personne doit être apte à gérer les situations conflictuelles de la cour et qu'il conviendra de la former si besoin. Flavien THÉLISSON répond que Mme THIOT a 10 ans d'expérience dans le domaine de la petite enfance et qu'elle a fourni les agréments nécessaires.*

**N°5 -16.12.2021 – OBJET : RÉGULARISATION DES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES N°4 et N° 5 – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2021**

Le Maire rappelle les décisions modificatives validées en séances du 4 novembre et du 2 décembre 2021 pour des crédits supplémentaires au chapitre 12 et l'installation d'une porte sécurisée à l'entrée du gymnase. Compte tenu d'une erreur de saisie sur l'extrait de délibération, il y a lieu de régulariser les DM n° 4 et 5. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de régulariser les modifications budgétaires suivantes :

**Section d'investissement :**

D.2315-9246 : Dissimulation réseaux centre bourg :	- 3 560,00 €
D.2188-9178 : Installation porte gymnase :	+ 3 560,00 €

**Section de fonctionnement :**

D.6413 – Personnel non titulaire :	+ 2 500,00 €	
D.6451 – Cotisation à l'URSSAF :	+ 4 100,00 €	
R. 7488 – Autres attributions et participations :		+ 4 000,00 €
R.7588 – Autres produits divers de gestion courant :		+ 2 600,00 €
	-----	-----
	+ 6 600,00 €	+ 6 600,00 €

La présente délibération annule et remplace les délibérations N° 8 du 4.11.2021 et N° 4 du 2.12.2021

**N°6 -16.12.2021 – OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1– BUDGET EAU – EXERCICE 2021**

Le Maire informe qu'il n'a pas été inscrit de crédits au chapitre 12 de la section d'Exploitation du budget Eau. Il propose de modifier les crédits comme suit :

**Section d'Exploitation :**

D-605 : Achat d'eau :	- 22 000,00 €	
D6215 : Personnel affecté :		+ 22 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>- 22 000,00 €</b>	<b>+ 22 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la proposition ci-dessus et DÉCIDE de procéder à la modification budgétaire.

**N° 7-02.12.2021 – OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Flavien THÉLISSON distribue le calendrier des Commissions Générales et Conseils Municipaux.

Flavien THÉLISSON explique que les 2 anciennes Communautés de Communes ne fonctionnaient pas de la même manière vis-à-vis des structures intercommunales. Sur celle de Gâtine et Choisilles, les investissements étaient financés par la Communauté et les frais d'entretien et de fonctionnement étaient pris en charge par les Communes ; ce qui n'était pas le cas sur la Communauté de Racan.

Il a été décidé que la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan va poursuivre ses investissements de manière égale sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'un terrain de foot synthétique va être construit à Neuillé-Pont-Pierre. Pour les infrastructures basées à Neuvy-le-Roi, elles sont utilisées par des Noviciens, mais également par des habitants des autres Communes. Le coût va donc être réparti au prorata des utilisateurs.

Flavien THÉLISSON ajoute que les subventions ont augmenté de 8 000 à 35 000 € en parallèle pour l'aide à la voirie (CLECT).

Agnès PRUNET rappelle que les lampes du terrain de foot sont très puissantes et éblouissantes quand on est sur la D68 en venant de Chemillé-sur-Dême. Flavien THÉLISSON explique qu'un audit a été fait et qu'elles vont être changées.

Dans le futur lotissement des Coquelicots, se trouve une voiture type Kangoo depuis plusieurs semaines. Les gendarmes sont passés, elle sera enlevée.

Le nouvel Agent Technique Romain LEBLANC est arrivé début décembre. L'intégration semble bien se passer.

Flavien THÉLISSON relate son entretien avec Maxime qui travaille aujourd'hui pour la Métropole avec un profil de paysagiste. Il a accepté de venir travailler à Neuvy-le-Roi, par voie de mutation. Il n'est pas encore Agent de maîtrise, car en raison du COVID, il n'a pu passer l'oral de l'examen professionnel.

Jacques MARTEAU et Gérard RUELLOT partant en principe respectivement mi- janvier et fin février, il restera à embaucher encore 2 autres personnes. Flavien THÉLISSON précise que des discussions sont en cours pour qu'ils puissent expliquer la tonte à leurs successeurs. Il a rappelé, au-delà des compétences techniques, l'importance du savoir être et savoir vivre avec les autres employés, ainsi qu'avec les Noviciens.

Anne GOGUÉ explique qu'en plus de 2 commerçants, 2 personnes du comité des fêtes, 2 habitants, ainsi que 2 enfants du périscolaire, elle cherche 2 conseillers qui souhaiteraient participer au jury pour le concours des illuminations et décorations réalisées pour les fêtes.

Agnès PRUNET, expose que compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas pu être prévu de vin d'honneur de Noël pour les employés communaux. Il leur sera offert un cadeau avec la carte dessinée par Mylène APPEL.